

Quelques précisions des autorités britanniques du DEFRA sur certains points du Target Operating Model

Produits laitiers

Les produits laitiers fabriqués à partir de lait **micro-filtré ou thermisé** sont considérés par le DEFRA comme à **risque modéré**. Un certificat sera donc nécessaire pour ces produits.

Le DEFRA nous a bien précisé que tout traitement inférieur à la pasteurisation impliquera une classification en risque modéré. Seule la pasteurisation permet un classement en risque faible (et donc une absence de certification).

Codes douaniers absents du tableau [excel](#) récapitulatif pour la catégorisation

Le DEFRA nous a indiqué que les codes n'ont été publiés que jusqu'au chapitre 16, car il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une ventilation détaillée des marchandises pour les autres produits. Le DEFRA travaille actuellement sur une solution permettant de présenter la catégorisation des risques SPS pour les produits dans les autres chapitres des codes douaniers et partagera plus d'informations à ce sujet ultérieurement. Dans l'attente, le DEFRA invite les exportateurs à se référer à la page plus générale suivante : [TOM risk categories for animal and animal product imports from the EU to Great Britain: summary tables - GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/government/publications/tom-risk-categories-for-animal-and-animal-product-imports-from-the-eu-to-great-britain-summary-tables).

Préparations et laits infantiles

Les préparations pour nourrissons et les préparations de suite ont été classées en fonction du risque pour l'utilisateur final, c'est-à-dire pour les groupes vulnérables, ce qui explique qu'elles aient été placées **dans la catégorie de risque modéré**. Un certificat sera donc nécessaire. Le DEFRA nous précise que : « les préparations pour nourrissons et les préparations de suite sont généralement soumis au modèle de certificat produit laitier [Dairy and milk: model health certificates - GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/government/publications/dairy-and-milk-model-health-certificates) plutôt que le certificat pour les produits composés.

Chargement de camions avec des produits à risque modéré et risque faible

Sur ce point, nous n'avons pas d'éléments de la part des Britanniques mais, à toutes fins utiles, nous pouvons vous donner des précisions sur ce qui est souhaitable dans les postes de contrôles frontaliers français pour des produits en provenance du Royaume-Uni.

Il est possible de charger un camion avec différents produits alimentaires, certains soumis à certification et d'autre non (« camion-épicerie »). Il est indispensable de bien séparer les lots soumis à certification des autres et de permettre aux inspecteurs de les situer dans le camion (idéalement avec un plan de chargement). Il est vivement conseillé de charger les produits sous certificat à l'arrière du camion, pour faciliter le contrôle des marchandises.

Classification des produits végétaux

Pour les produits végétaux, nous vous rappelons que la catégorisation est disponible [ici](#). Aucun détail par code douanier n'est attendu.

Landbridge / transit depuis l'UE vers l'Irlande en passant par la Grande-Bretagne

Les modèles de certificat pour le transit ne sont pas encore disponibles sur le site du gouvernement britannique et ne peuvent donc pas pour le moment être intégrés dans TRACES-NT.

Documents commerciaux pour les produits à faible risque

Il n'y aura pas de format particulier à fournir. Les autorités britanniques exigeront que « des informations clés sur la traçabilité soient fournies », notamment l'origine / région d'expédition. Le type de données à fournir pour la pré-notification sera précisé ultérieurement.